

Palésthine33

Groupe local
AFPS

فلسطين

Septembre Octobre 2020 - n° 144

Sommaire -

L'ÉDITO du Président	P.1
Conférence de C. Oberlin	P.2& 3
Palésthine33 rassemblement contre le projet d'annexion	P.4
Salah Hamouri	P.4
Khalil Tafakji	P.5
Silence on bombarde les écoles de Gaza	P.5
Lettre de Palésthine	P.6
Note de lecture	P.7
Agenda, soutien à G. I. A	P.8

UNE NORMALISATION POUR PLUS DE GUERRES AU MOYEN-ORIENT

APRÈS DE LONGUES ANNÉES de relations plus ou moins en coulisses, le royaume de Bahreïn, les Émirats Arabes Unis (EAU) et Israël ont signé le 15 septembre dernier un accord dénommé « Abraham » sous l'égide des États-Unis d'Amérique. Cet accord prévoit la normalisation totale des relations diplomatiques et politiques ainsi que le renforcement de la coopération économique, technologique, militaire et sécuritaire entre ces États. Salué et qualifié d'historique par les États occidentaux mais rejeté comme une trahison par les peuples arabes, cet accord vient renforcer les positions politiques de Donald Trump dans la campagne présidentielle américaine et Benyamin Netanyahu face à ses poursuites judiciaires. Ces États du Golfe ont récompensé Trump pour son plan violant le droit international et Netanyahu pour la colonisation continue et sa volonté d'annexion de la Cisjordanie.

Cet accord dit de « Paix » représente une rupture avec la position de la Ligue des États Arabes qui a offert à Israël la possibilité d'une normalisation totale des relations avec ses membres en contrepartie de l'établissement d'un État palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, dans le cadre de « l'Initiative Arabe » de 2002 qu'Israël a toujours ignoré depuis lors. Il faut rappeler d'abord qu'il est ridicule de parler de « Paix » quand les EAU et Bahreïn, tous deux fondés en 1971, n'ont jamais eu de confrontation avec Israël. Ensuite, pour relativiser sa portée, ces deux États arabes restent de « petits États » dans la mesure où la population de chacun dépasse à peine 1

million d'habitants. Certes cette normalisation n'aurait jamais eu lieu sans la bénédiction et l'implication active du Royaume d'Arabie Saoudite, qui ne peut pas (encore) assumer face à sa population une telle position face susceptible de nuire gravement à son image de « leader » des pays arabes et musulmans. Néanmoins d'autres États arabes comme le Sultanat d'Oman ou la République du Soudan pourraient rejoindre ce mouvement sous la pression et le chantage des États-Unis, de l'Arabie Saoudite et des Émirats.

Ce changement de cap de l'Arabie Saoudite et des EAU est initié depuis l'accession au pouvoir, il y a quelques années, de leurs deux princes héritiers respectifs, Mohammed Ben Salmane (MBS) et Mohammed Ben Zayed (MBZ). Il s'agit pour les deux alliés de reprendre la main sur la géopolitique régionale au Proche et au Moyen-Orient. D'une part, contrecarrer les révoltes arabes de 2011, considérées comme des menaces, en instaurant un régime militaire répressif par un coup d'État en Égypte et en intervenant militairement au Yémen et en Lybie. D'autre part, promouvoir une nouvelle lecture géostratégique militairement plus agressive et favorisée par Israël, en considérant l'Iran comme l'ennemi de la région et non plus Israël comme c'était le cas des pays arabes jusqu'à présent, et de surcroît, s'allier avec ce dernier dans cet objectif contre l'Iran et exacerber sciemment la division religieuse entre sunnites et chiïtes. Cette nouvelle alliance s'inscrit dans le cadre de la campagne dite de « pression maximale » menée par

Samedi 24 Octobre - 14h Lannemezan

**LIBERTÉ POUR
GEORGES ABDALLAH**

Communiste libanais et combattant de la cause palestinienne.
Emprisonné en France depuis 1984 et libérable depuis 1999.



Rien, ni les souffrances, ni les peines, ni l'oppression, ni les sacrifices, ni les assassinats, ni les arrestations, rien ne peut nous faire oublier nos droits et nous soumettre »

Marwan Barghouti

Député palestinien, prisonnier en Israël depuis le 15 avril 2002

les États-Unis contre l'Iran en renforçant les sanctions économiques unilatérales et criminelles après s'être retirés de l'accord sur le nucléaire. De plus les États-Unis continuent leurs attaques militaires de « basse intensité » et les opérations de sabotage des installations iraniennes tout en se gardant de déclencher une guerre contre l'Iran malgré les pressions à Washington des officines du nouveau trio belliqueux-théocratique (Arabie Saoudite, Émirats et Israël) en lune de miel.

PENDANT CE TEMPS COMMENT AGIT LA FRANCE ? Au mieux de manière incohérente, au pire hypocrite. D'un côté elle condamne la colonisation et l'annexion, mais de l'autre elle salue le nouvel accord qui renforce celles-ci. Pendant qu'elle tente de sauvegarder l'accord sur le nucléaire iranien, elle soutient ceux qui veulent le saboter et aller à la confrontation militaire, en étant un des premiers pourvoyeurs d'armes de l'Arabie Saoudite et des Émirats, avec qui elle noue des partenariats stratégiques. Pendant qu'elle scande sa défense des droits de l'homme, elle fournit un appui militaire et logistique à MBZ et MBS dans leur

agression sanglante du Yémen depuis 2015, qui a fait plus de 100 000 morts au point de plonger le pays dans « la pire catastrophe humanitaire » selon l'ONU. Alors qu'elle dit soutenir officiellement le Gouvernement d'Accord National reconnu par l'ONU en Lybie, elle fournit des armes et intervient militairement aux côtés des Émirats pour soutenir le maréchal autoproclamé Haftar, qui mène une offensive militaire contre le gouvernement libyen. Par conséquent, la France a perdu toute crédibilité dans le jeu géopolitique et diplomatique au Proche-Orient, laissant la place à d'autres acteurs régionaux et internationaux.

Malgré ce contexte, quelques bonnes nouvelles émergent tout de même. Les États-Unis et Israël ont subi une défaite humiliante au Conseil de sécurité des Nations Unies, lorsqu'ils ont tenté d'activer des sanctions onusiennes prévues dans l'accord sur le nucléaire iranien de 2015, accord dont ils se sont pourtant retirés.

Conscients que la seule manière de garantir la paix et la stabilité au Moyen-Orient est de maintenir un rap-

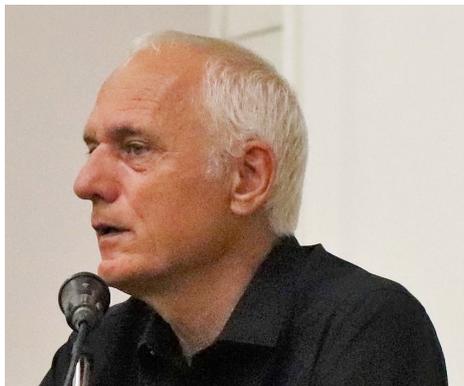
port de forces dissuasif, la Russie et la Chine apportent leur soutien politique, économique et militaire à l'Iran pour lui éviter de se faire attaquer par le trio des fanatiques de la région (Israël, Arabie Saoudite et Émirats). Après la trahison de la part des États arabes, les principales factions palestiniennes de l'OLP (Fatah et Hamas) se sont tournées vers la Turquie, ennemi juré des Émirats, pour négocier une réconciliation en vue de l'organisation d'élections (législative et présidentielle) dans 6 mois. Pendant que les peuples et les États de la région tentent de résister à cette offensive des semeurs de guerres, notre rôle ici en France est de militer pour réorienter notre diplomatie, prise en otage par un groupe de hauts fonctionnaires et diplomates néoconservateurs manichéens, atlantistes et sionistes, vers l'indépendance politique vis-à-vis des États-Unis et Israël, en faveur du multilatéralisme et de la recherche de la paix par le respect du droit international.

**Ahmed,
Président de Palestine 33**

CONFÉRENCE DE CHRISTOPHE OBERLIN À BORDEAUX

*Le 9 septembre Palestine 33 a reçu le professeur Christophe Oberlin, qui devant 75 personnes respectant strictement les consignes sanitaires en vigueur, a prononcé une conférence reprenant les informations et analyses développées dans son dernier ouvrage, **Les dirigeants israéliens devant la Cour Pénale Internationale**, qui vient juste de paraître.*

En tant que spécialiste de la chirurgie réparatrice, depuis 2001 Christophe Oberlin se rend trois fois par an à Gaza pour opérer et participer à la formation de chirurgiens palestiniens. Cette longue expérience de terrain et sa connaissance approfondie de ce que vit la population de Gaza, en particulier avec les agressions israéliennes qui se succèdent depuis 2008-2009, font de lui un témoin direct, dont la qualité et la précision des informations sont précieuses. Le 9 septembre, il a commencé par rappeler que son dernier livre faisait



*suite à plusieurs titres consacrés à la Palestine, spécialement **Le Chemin de la Cour**, qui abordait déjà le combat juridique des Palestiniens auprès de la CPI. Mais c'est dès son premier séjour à Gaza que Christophe Oberlin a éprouvé le besoin de témoigner, de raconter des histoires sur ce qu'il avait vu.*

CHRISTOPHE OBERLIN souligne d'abord que « la bande de Gaza n'est pas le Tiers-Monde », mais un territoire

où le niveau d'éducation est très élevé, certainement un des meilleurs du monde arabe, et que la population s'est adaptée aux nouvelles conditions, tenant jusqu'à l'extrême limite de ce que l'on peut faire en termes de santé dans la situation imposée par le blocus. Pour lui, la bonne nouvelle aujourd'hui, c'est le droit. Le conflit va évoluer et le rapport de forces changera (pas le rapport de forces économiques avec Israël, bien sûr) : le rapport de forces le plus efficace aujourd'hui est juridique. Et pour mettre en route le droit, il faut y croire ; il faut aussi acquérir des compétences pour comprendre les mécanismes juridiques et savoir quelles portes ouvrir.

C'est ainsi que la Cour Pénale Internationale a été saisie pour la première fois en 2009. Gilles Devers a été alors mandaté comme avocat accrédité à la CPI pour porter plainte sur les crimes de guerre commis à Gaza.

Malgré les difficultés et traverses qui ont empêché l'entrée en action de la CPI, Gilles Devers renouvelle sa plainte au milieu de l'agression contre Gaza de l'été 2014. Or un avocat ne pouvant lui-même saisir la CPI, il lui faut le mandat d'une personne habilitée : il reçoit fin juillet 2014 le double mandat du Ministre de la Justice et du Procureur général de Gaza. La plainte pourrait donc être déposée, mais l'action de la CPI est bloquée par le refus de l'Autorité palestinienne, plus précisément de son Président, de lancer une procédure. C'est une décision regrettable, parce que si cette plainte avait été activée, la guerre aurait pu être raccourcie.

Les choses avancent néanmoins et en janvier 2015, la Palestine adhère à la CPI, malgré l'hostilité du Canada, seul pays membre de la Cour ouvertement opposé à cette adhésion; et Mahmoud Abbas demande une compétence rétroactive permettant de valider la plainte qu'il avait bloquée quelques mois auparavant. Il faudra pourtant encore attendre plus de trois ans pour que la Palestine dépose en mai 2018 une plainte de manière officielle demandant que tous les crimes commis depuis 2014 soient pris en compte (le blocus faisant partie des dossiers qui concernent la saisine de la CPI). Ce sont donc pratiquement quatre années perdues par l'Autorité palestinienne, sans doute en raison de sa rivalité avec le Hamas et de la volonté de ne pas donner à ce dernier du grain à moudre à la CPI. Attitude qui, vue de Gaza, n'est pas très glorieuse.

L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE SUR LA SITUATION EN PALESTINE EST LANCÉE La procureure de la CPI, Fatou Bensouda, semblait refuser d'ouvrir une enquête complète sur la question, au point d'être durement mise en cause dans la gestion du dossier. Elle a donc bluffé tout le monde le 20 décembre 2019 en annonçant qu'elle ouvrirait une enquête sur la situation de la Palestine. N'ayant pas besoin de l'autorisation de la Cour, étant donné l'acquis de la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État par la CPI et l'existence préalable d'une saisine de l'État de Palestine, par précaution elle a cependant demandé aux juges de la Cour leur avis sur les limites du terri-

toire de juridiction concerné, à savoir la Cisjordanie, Jérusalem-Est et Gaza. La CPI va désormais enquêter sur les crimes de guerre commis par toutes les parties (Israël, Hamas, Autorité Palestinienne) en conflit sur le territoire considéré au cours de la période comprise entre juin 2014 et 2020 et en tirer des décisions judiciaires. Cela signifie que l'enquête va durer un certain temps, qu'il y aura des recherches approfondies sur tous et qu'à la fin il y aura des inculpations, des mandats d'arrêt et des condamnations de certains responsables. Aujourd'hui, la machine est enclenchée, et l'on verra si la partie israélienne se défend d'une manière logique ou si elle se défile.

C'est que les adversaires de cette enquête s'activent en effet, en ressassant l'argument que la Palestine n'est pas un État souverain et n'a donc pas le droit de déposer une plainte à la CPI. Profitant de la procédure de l'*amicus curiae*, par laquelle Fatou Bensouda invite tous ceux qui ont une opinion sur la question à la présenter, une cinquantaine de réactions ont été adressées à la CPI. Parmi les contributions critiques, deux, celle de l'Allemagne et celle d'une personnalité comme Robert Badinter, sont graves, dans la mesure où leurs arguments décalquent sans la moindre réserve les points de vue israéliens et assènent de totales contre-vérités en prétendant délégitimer le droit de la Palestine à saisir la CPI. L'*amicus curiae* comporte aussi des contributions palestiniennes, mais malheureusement aucune intervention des pays occidentaux pour défendre le droit des Palestiniens. Les réponses de l'*amicus curiae* ne peuvent en rien empêcher la CPI d'enquêter, d'autant plus que les États-Unis ne pèsent d'aucun poids depuis qu'ils en sont sortis. L'Assemblée générale annuelle de la Cour ne donnant à aucun membre le droit de veto, il est difficile de faire pression à ce niveau-là.

2400 plaintes individuelles, privées sont dans les coffres de la CPI. Ces dossiers constituent une quantité incroyable de documents, et ce ne sont pas les récriminations américai-

nes qui vont empêcher les juges de mener le procès. L'objectif n'est pas de ressusciter les morts, mais de faire un travail pédagogique en profondeur en condamnant les auteurs de crimes de guerre, sachant que la question n'est pas celle des soldats qui tirent, c'est celle des dirigeants qui commandent. Car, à partir du moment où des crimes sont répétés de manière systématique, il est évident que les ordres viennent d'en-haut et que le caractère prémédité des opérations met en cause les niveaux les plus élevés de la hiérarchie.

Il faut encore préciser trois notions essentielles pour le travail de la CPI :

- crime de guerre (une violation grave du droit international humanitaire commise à l'encontre de civils ou de soldats n'étant plus en état de combattre, violation entraînant la responsabilité pénale individuelle de ses auteurs) ;
- crime contre l'humanité (dont la définition a été codifiée dans le statut de Rome de la CPI, et qui concerne tous les actes inhumains et intentionnels portant de graves atteintes à l'intégrité physique et commis systématiquement contre une population civile) ;
- génocide (actes commis dans l'intention de détruire un groupe ethnique, racial ou religieux).

À la fin de cette très dense et remarquable conférence, qui a mis à mal les préventions parfois exprimées contre son engagement et sa vision des choses, Christophe Oberlin a rappelé que dans l'ambiance actuelle, les bonnes nouvelles viennent du droit international, parmi lesquelles la décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme sur la légitimité citoyenne du boycott. Et qu'il attend la suite avec impatience.

CR à partir des notes prises par Juliette Cailloux et Jean-Claude Cavignac

20 JUIN

RASSEMBLEMENT CONTRE LE PROJET D'ANNEXION



Le samedi 20 juin, à Bordeaux, une cinquantaine de militants du Comité Palestine 33 et du Collectif Girondin, se sont rassemblés devant le

Consulat des États-Unis d'Amérique pour exiger:

Le retrait du Plan Trump

L'arrêt du soutien à Israël

L'application du droit international

Plusieurs centaines de tracts « #StopAnnexion » ont été distribués devant le Consulat et sur les quais, alors particulièrement animés. Des prises de paroles ont eu lieu pour :

> dénoncer le dépeçage de la Palestine annoncé avec l'annexion par Israël des colonies implantées en territoire occupé et de l'ensemble de la vallée du Jourdain ;

> se féliciter aussi du jugement de la CEDH reconnaissant l'appel au boycott comme un droit citoyen légitime ;

> rappeler la nécessité de défendre la liberté d'expression face à la propagande sioniste et à ses méthodes d'intimidation en France.



SALAH HAMOURI

HALTE À L'ACHARNEMENT DU GOUVERNEMENT NETANYAHOU

Après avoir purgé plusieurs années de prison, le jeune avocat Franco-Palestinien Salah HAMOURI, a subi le 20 mai une tentative d'enlèvement dans les rues de Ramallah, orchestrée par les forces spéciales israéliennes. Heureusement cet acte honteux a échoué.

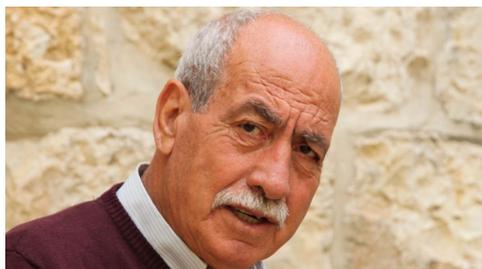
Le 3 septembre 2020, le Ministre de l'Intérieur israélien signifie à Salah que, le 3 octobre 2020, il n'aura plus sa carte de résident permanent et par conséquent sera expulsable d'Israël. Pourtant Salah est né à Jérusalem-Est.

Les avocats de Salah demandent aux autorités Israéliennes le report d'un mois afin de consulter le dossier et de contester l'expulsion. Les autorités répondent que la décision sera prise à la fin du confinement Israélien.

Que Salah HAMOURI et sa famille sachent qu'ils peuvent compter sur l'entière solidarité de Palestine 33 et de ses adhérents.

Yannick Poulain

KHALIL TAFAKJI, LE DAVID CARTOGAPHE QUI PANIQUE ISRAËL



31° NORD 35° EST, dont nous avons rendu compte dans notre précédent bulletin, est le titre du livre du cartographe palestinien, Khalil Tafakji, paru en France en début d'année 2020. Cet ouvrage relate la ténacité avec laquelle K. Tafakji a mis en place une cartographie palestinienne dévoilant l'entreprise de mystification territoriale menée par Israël, et documenté à partir d'une étude minutieuse des cartes (basée sur un formidable travail de terrain de plusieurs décennies dans toute la Palestine) les visées, le processus et les méthodes de la colonisation israélienne.

Les résultats de ce travail, qui est loin d'être strictement académique dans la mesure où il aide les Palestiniens à combattre la saisie arbitraire de leurs terres, devaient terriblement inquiéter les Israéliens : nous avons en effet appris que, début juillet, Khalil Tafakji a été arrêté par les forces d'occupation israéliennes, que ses ordinateurs ont été saisis dans les bureaux du Département de cartographie de la Société d'études arabes, et que nombre de ses documents de travail ont été détruits ou endommagés. Lui-même a été rapidement libéré, mais la confiscation de ses ordinateurs et la destruction de ses documents montre à l'évidence que cette action de l'occupant n'est ni accidentelle ni anodine.

Il est possible que, face aux réactions internationales qui ont participé à contrarier le projet, prévu au 1^{er} juillet, d'annexion d'une grande partie du territoire palestinien, le pouvoir israélien ait dû au moins temporairement suspendre sa mise en œuvre. C'est que le projet vise à annexer le grand bloc des colonies qui entourent Jérusalem, avec un double effet : la rupture de la continuité territoriale entre Jérusalem-Est et la

vallée du Jourdain et l'expulsion des tribus de Bédouins impuissantes face au harcèlement systématique dont elles sont victimes depuis fort longtemps. C'est pourquoi l'immense travail de cartographie accompli par Khalil Tafakji ne peut que gêner la poursuite du projet d'usurpation des terres palestiniennes. La connaissance précise du cadastre de la Palestine est un atout considérable pour les Palestiniens : si ce travail est détruit il leur sera plus difficile de prouver l'imposture des spoliateurs israéliens. La guerre qu'Israël mène contre les Palestiniens n'est pas que militaire, c'est vraiment une guerre totale, une guerre pour effacer toutes les traces d'une présence humaine antérieure insupportable. Mais ceux qui pour écraser un peuple n'ont pas d'autres moyens que d'attenter aux œuvres de l'esprit et de la connaissance seront bien un jour payés à hauteur de leur égarement.

Khalil Tafakji, cartographe et géographe palestinien, membre de la délégation palestinienne lors des pourparlers de paix dans les années 1990 et directeur du département de cartographie de la Société d'études arabes, a sillonné la Palestine pendant trente ans et cartographié la colonisation des Territoires occupés.

JC Cavignac

CE JEUDI 13 AOÛT 2020 SILENCE, ON BOMBARDE LES ÉCOLES À GAZA !

Ici, nous nous désolons des conditions d'accueil dans les établissements scolaires actuellement imposées aux élèves. La situation n'est certes pas idéale, mais, malgré tout, les enseignants enseignent, les étudiants étudient (pas du mieux possible, reconnaissons-le), les proviseurs provisent, et les ministres débitent sans risque aucun leurs inepties habituelles. Aucune bombe ne tombera sur eux et personne ne peut imaginer que cela puisse arriver. Ici. Mais très loin d'ici, les bombes tombent sur les écoles. Nos professionnels de l'indignation préfèrent l'ignorer, et si au hasard

de leur logorrhée ils en faisaient mention ce serait plutôt pour s'inquiéter des états d'âme de ceux qui lancent les bombes, ces tourmentés qui affichent la plus belle morale du monde et l'évalent tranquillement sur les écoles de Gaza.



L'aviation militaire israélienne a visé une école primaire au camp de Shatea à l'ouest de la ville de Gaza ce jeudi 13 août 2020 lors des bombardements qui ont touché plusieurs endroits dans l'enclave palestinienne.

Quelle lâcheté !

Silence, on bombarde les écoles à Gaza ! Et comme d'habitude, aucune réaction internationale officielle

Horrible !

Ce bombardement s'est produit tôt ce matin, avant l'arrivée des élèves

Heureusement, il n'y a pas eu de victimes

Mais des dégâts très importants dans cette école

Qu'est-ce qu'ils cherchent ces criminels ?

Ils veulent détruire nos écoles

Ils veulent empêcher nos enfants de continuer leur scolarité

Ils veulent perturber la rentrée scolaire réussie commencée cette semaine dans les écoles de la bande de Gaza.

Ils n'y arriveront jamais avec la volonté et la détermination des Palestiniens.

Oui, c'est terrible !

Et ça continue !

En toute impunité pour ces agresseurs Personne n'arrête ces occupants

Où sont les organisations des droits de l'homme ?

Elle est où l'UNICEF ?

Où sont les médias étrangers ?

Pourquoi ce silence complice ?

Gaza résiste, existe et vit !

La Palestine occupée résiste !

La Palestine vivra !

La justice triomphera

Ziad Medoukh
Jeudi 13 août 2020

L'ANNEXION À GRANDE ÉCHELLE

LETTRE DE PALESTINE OCTOBRE 2020



Samia nous transmet la lettre suivante, que vient de lui envoyer une amie de Cisjordanie, responsable d'un organisme avec lequel Palestine 33 entretient depuis bien des années un partenariat régulier.

Nous voulons partager avec vous des nouvelles de la Palestine qui, nous le croyons, sont très peu connues, en Europe et ailleurs, et qui nous peinent et nous inquiètent beaucoup.

Il y a quelques mois, la presse avait annoncé une déclaration conjointe de la part de l'Administration Trump et de celle de Netanyahu pour ce qu'ils ont appelés « Le plan du siècle » pour la paix au Proche-Orient. Cela sans aucune participation, ni consultation de l'Autorité Palestinienne. Il s'agissait de l'annexion à Israël de la vallée du Jourdain et d'autres lieux des Territoires palestiniens occupés. Et puis l'application de cette déclaration avait été remise à plus tard... Mais cette annexion, en fait, elle est en route, elle se fait à grande échelle, sans attendre ! Depuis plusieurs mois, tous les soirs, à la TV palestinienne, nous voyons ce qui se passe autour des colonies, ces implantations de population israélienne en territoire palestinien.

Tous les villages palestiniens proches des colonies sont la cible d'agressions de la part des colons, soutenus

par l'armée, dans le but d'agrandir leur territoire et de rendre la vie impossible aux villageois... Ils arrachent les oliviers ou y mettent le feu, et ceci dans des grandes plantations, ou bien ils passent les bulldozers sur les cultures. Ils détruisent des baraques abritant le matériel agricole ! Il y a deux jours, on a vu qu'ils arrachaient des poteaux électriques pour faire passer une nouvelle route pour une de leurs colonies. Et qui, ou quel village, se retrouvera sans électricité dans l'avenir ?

Ils détruisent aussi des maisons d'habitation sous prétexte qu'elles ont été construites "sans permis de construire". Pourquoi ? Vous savez que la Palestine occupée est partagée en trois zones, A, B et C, avec différents statuts d'occupation militaire. Par exemple, dans la zone C, Israël s'est donné tout pouvoir. La frontière entre les zones est sur le papier.. Il arrive qu'elle passe près des villages, qui, en s'agrandissant, ont construit en zone C, le sachant ou non.

Alors, quelques mois ou des années plus tard, ils reçoivent un décret de démolition pour avoir bâti sans permis de construire, permis qui, même formellement demandé aux autorités occupantes, aurait été refusé. La démolition doit avoir lieu dans les 24 heures : juste le temps de sortir les meubles et quelques affaires. Mais le comble c'est

que les propriétaires devront payer les frais de la démolition ! Ou bien (!!!) ils peuvent faire venir à leurs frais, via amis ou connaissances, une machine qui fera le travail, ce qui sera sûrement moins cher... Donc, c'est eux finalement qui détruisent leur propre maison ! Avant-hier, une femme ayant en main un avis de démolition, parce qu'ils avaient bâti sans permis de construire, disait aux colons : « Et vous, vous avez demandé à l'Autorité Palestinienne un permis pour bâtir votre colonie ? » Je n'ai pas de statistiques, mais c'est souvent que cela arrive, aussi à Jérusalem-Est où on ne donne jamais un permis de construire aux Palestiniens...

Et comment réagissent-ils les habitants, les paysans ? On a vu un jour une femme, dans son champ d'oliviers en train d'être détruit, qui s'était attachée à un bel olivier avec chaîne et cadenas.

Des manifestations ont lieu, souvent, dès que des colons commencent à circuler sur les terres d'un village. Les paysans se rassemblent et se rendent sur les lieux. Là où des saccages ont été commis, les manifestations sont plus nombreuses et attirent des gens d'ailleurs. Ces manifestations sont sans violences, pas de jets de pierres (la seule arme des Palestiniens...), mais armés de drapeaux palestiniens, les manifestants marchent en silence, ou crient des slogans, ou essayent de parler, sans résultats, avec les colons et les soldats, lourdement armés.

Souvent se joignent à eux quelques personnalités (notre Curé est souvent parmi eux) venant les soutenir, ceci particulièrement les vendredis. Finalement, ils sont dispersés par des bombes lacrymogènes, ou alors c'est la violence, ils sont frappés, jetés à terre ou mis en prison. La semaine dernière, un soldat, voulant maîtriser un vieil homme tombé au sol, appuyait son genou sur la base de son cou..., geste tristement célèbre qui avait provoqué la mort d'un Noir américain... Un autre soldat est intervenu, repoussant ce genou. La TV l'a montré plusieurs fois !

Tout ceci n'arrête pas la détermination des paysans, qui jurent qu'ils ne quitteront jamais leur village. Ces événements ont lieu surtout autour des nombreuses colonies des régions de Naplouse et d'Hébron, dans la vallée du Jourdain et autour de Jérusalem.

Nous nous arrêtons-là ! Ce sont des exemples de ce qui arrive tous ces temps-ci.

Nous nous sommes limités à la situation en Cisjordanie ; il serait nécessaire d'écrire un autre article si on parlait de Gaza. Nous sommes vraiment indigné.e.s que tout cela reste inconnu, nous sentions l'urgent besoin d'en parler.

L'atelier continue à fonctionner, tout doucement... Quelques commandes seraient bienvenues.

Bien amicalement à vous tous, amis de la Palestine.

Et la vie des Palestiniens, elle compte ?
#PalestinianLivesMatter



GEORGE FLOYD
AFRICAN AMERICAN

EYAD AL-HALLAQ
PALESTINIAN WITH AUTISM

EN 2018 ISRAËL A TUÉ :

- PRÈS D'1 PALESTINIEN PAR JOUR,
- PRÈS D'1 ENFANT PAR SEMAINE,
- 15 FOIS PLUS DE PALESTINIENS QUE LA POLICE N'A TUÉ D'AFRO-AMÉRICAINS AUX USA !

JUSTICE POUR LA PALESTINE

Note de lecture

CHRISTOPHE OBERLIN poursuit son travail d'enquête sur l'action de La Cour pénale internationale, en complétant considérablement l'ouvrage qu'il avait publié en 2014 *Le Chemin de la Cour. Les dirigeants israéliens devant la Cour pénale internationale*, qui examinait les conséquences de la dernière agression israélienne contre la bande de Gaza,

en particulier la plainte contre Israël déposée par l'avocat français Gilles Devers auprès de la CPI. Depuis l'été 2014, un long chemin sur le plan du droit a précisément été accompli. C'est l'objet du dernier livre de C. Oberlin.

S'attachant à reprendre, après un bref historique du droit humanitaire international, les données de la naissance de la Cour pénale internationale, et les compétences qui lui sont attribuées (l'examen des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et crimes de génocide commis après le 1^{er} juillet 2002, date de son entrée en fonction), Christophe Oberlin analyse son organisation, son mode de fonctionnement, son originalité par rapport à d'autres institutions internationales, sans négliger l'examen des lenteurs et faiblesses de son action, au moins dans ses débuts.

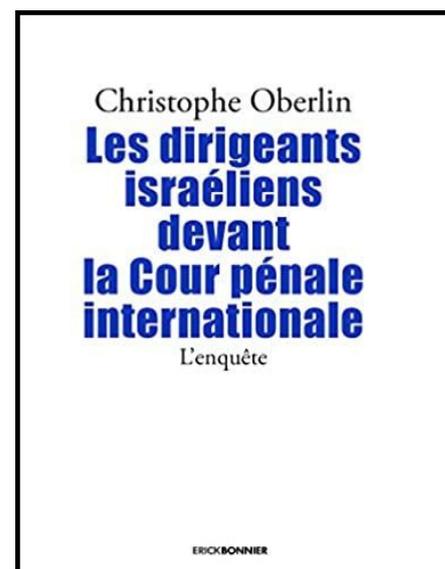
Après la guerre de l'été 2014, l'Autorité Palestinienne qui, en la personne du président Mammoud Abbas, s'était opposée à la première plainte déposée en 2009, puis à celle du 25 juillet 2014, et avait jusqu'alors refusé d'adhérer à la CPI, admet progressivement et non sans débats internes quelque peu sordides que le droit est un atout essentiel. C'est pourquoi début 2015 la Palestine adhère au Statut de Rome créant la CPI et devient État partie de la Cour pénale internationale et « demande même une compétence rétroactive au 13 juin 2014 ».

Le livre de Christophe Oberlin développe ensuite les nombreuses, et parfois étranges, péripéties qui ont conduit à la décision annoncée le 20 décembre 2019 par la procureure de la CPI, Fatou Bensouda, d'ouvrir une enquête sur la situation en Palestine. Décision qui a suscité de violentes réactions de la part d'Israël et de ses soutiens, manifestées dans le cadre de la procédure de *l'Amicus curiae* permettant à tous ceux qui ont un point de vue sur la question de le transmettre à la Cour. L'auteur détaille en particulier la réaction de l'Allemagne et celle de l'ancien avocat et ministre français Robert Badinter, marquées par un suivisme aveugle de

l'argumentaire israélien. Mais, comme le rappelle C. Oberlin, « la Cour Pénale Internationale été constituée de manière indépendante du système ONU. Le statut de la CPI ne prévoit pas de droit de veto », contrairement au Conseil de sécurité de l'ONU où les USA opposent un veto quasi systématique aux tentatives de sanction contre Israël. « L'objectif était clair : faire juger les crimes de guerre par une juridiction indépendante. » Au point où nous sommes actuellement, concernant les crimes commis en Palestine, personne ne peut empêcher la CPI de poursuivre son enquête, qui, n'en doutons pas, établira les responsabilités exactes des politiciens et des militaires israéliens.

Voilà, succinctement et approximativement restitué, le contenu de ce bref ouvrage, que nous pouvons lire comme un rapport d'étape, factuel, très documenté et rigoureusement centré sur la question juridique et l'application du droit. Mais aussi comme un livre prenant, bien plus facile et agréable à lire que ne le laisse supposer l'austérité de son titre : un livre indispensable, dont on peut espérer qu'il sera un jour complété par la chronique de l'inculpation, du procès et de la condamnation des responsables politiques israéliens, pas seulement Netanyahu, mais tous ceux qui d'une manière ou d'une autre participent à la décision et à l'exécution des crimes commis en Palestine.

JC Cavignac



Agenda -

- **Pratiquement toutes les fêtes** et initiatives auxquelles Palestine 33 était habituellement invité ont été annulées cette année du fait de la pandémie.

- **En ce qui concerne les marchés de Noël**, sous réserve d'autorisation, deux dates sont à retenir :

Le mercredi 9 décembre, de 15h à 20h, au foyer de **Saint-Pierre-d'Aurillac**,

Le samedi 12 décembre, de 11h à 19h, au local **rue de la Course à Bordeaux**.

Le marché de Noël du PCF, rue Furtado, prévu le 5 décembre, risque de ne pas avoir lieu. S'il est maintenu, nous y serons présents.

Rassemblement Georges Ibrahim Abdallah, samedi 24 octobre, à Lannemezan.

Le Congrès de l'AFPS aura lieu les 14 et 15 novembre à la Bourse du travail de Saint-Denis. Palestine 33 y sera représenté par 8 délégués, qui ont été désignés au cours du CA du 5 octobre, essentiellement consacré à l'analyse du rapport d'activité et du rapport d'orientation de l'AFPS, et à la rédaction d'amendements proposés par notre groupe local. Quatre membres du CA sont aussi candidats au Conseil national de l'AFPS.

Ramzi Aburedwan et l'ensemble Dal'Ouna

Vendredi 13 novembre 2020, 20h30,
au château Palmer de Cenon.

Dal'Ouna évoque le vaste univers musical du Levant, cet Orient méditerranéen qui, du Liban à la Syrie, a forgé l'histoire de la musique palestinienne. Sous la conduite de Ramzi Aburedwan, les membres de l'ensemble Dal'Ouna nous font voyager aux sons d'instruments méditerranéens et arabes comme le buzuq, le oud, le riq, le bendir ou la darbouka, accompagnés d'un alto, d'un accordéon et d'un invité au chant.

Avec un répertoire qui se balade entre l'Égypte et l'Andalousie, les artistes portent un message d'espoir, de joie et d'amour qu'on partage avec un incomparable plaisir.

Ramzi Aburedwan, buzuq, alto / Ziad Ben Youssef, oud / Edwin Buger, accordéon / Tareq Rantisi, percussions.



LIBÉREZ GEORGES IBRAHIM ABDALLAH!

Le 24 octobre 2020,

Georges Ibrahim Abdallah entrera dans sa 37^{ème} année de détention.

Arrêté à Lyon en 1984, Georges Ibrahim Abdallah, résistant communiste libanais à l'invasion de son pays par l'armée israélienne, combattant de la cause palestinienne, a été condamné à la peine maximale prévue par la loi pour complicité d'assassinat d'un agent du Mossad israélien et d'un attaché militaire américain à Paris en 1982.

En février 1987, Georges Ibrahim Abdallah a déclaré à son procès : *« Si le peuple ne m'a pas confié l'honneur de participer à ces actions anti-impérialistes que vous m'attribuez, au moins j'ai l'honneur d'en être accusé par votre cour et de défendre leur légitimité face à la criminelle légitimité des bourreaux. »*

Il est libérable depuis 1999 !

La convention européenne des droits de l'homme interdit de maintenir un condamné en prison « sans aucun espoir de sortie ». Cela semble pourtant correspondre au sort du militant communiste libanais Georges Ibrahim Abdallah, incarcéré en France depuis plus d'un tiers de siècle.

Prisonnier politique, Georges Ibrahim Abdallah a fait plus d'années de prison que Nelson Mandela. Il a purgé largement sa peine.

**Rendez-vous samedi 24 octobre 2020 à 14H,
gare de Lannemezan, pour marcher jus qu'à la prison.
Soyons nombreux et affirmons avec force notre exigence de justice.**

manifestation internationale pour la libération de Georges Abdallah
le Samedi 24 octobre 2020

Nous vous donnons rendez-vous à 8h30 sur le parking de la Place Ravezies

La participation aux frais sera de **10€ par personne**, et plus pour ceux et celles qui peuvent. Merci de faire l'appoint, samedi matin.

Nous partirons à 9h, pour un retour vers 22h.

HUILE D'OLIVE DE PALESTINE

Palestine 33 a reçu l'huile d'olive palestinienne fin février. En raison du confinement nous n'avons pas pu tenir aucun des stands prévus depuis le printemps, et nous ne savons pas encore si nous pourrions assurer notre traditionnel marché de Noël. L'achat d'huile est un geste de solidarité concrète significatif, dans une période où toute l'économie palestinienne subit des chocs terribles. Nous allons bientôt faire la commande pour 2021, mais il nous reste quelques cartons, au prix de 14€ la bouteille d'huile extra vierge de 75 cl.

Vous pouvez venir chercher des bouteilles ou en commander aux adresses suivantes :

2 impasse des Mésanges MARTIGNAS/S/JALLES, chez Samia MALLIE
06.88.22.14.87

5 route de Mounissens ST-PIERRE-D'AURILLAC, chez Jacques DELAVEAU
05.56.62.35.48

4 Jeanneau MARSAS, chez Marie-Thérèse CAVIGNAC 05.57.68.08.67

194, rue Camille Godard BORDEAUX, chez Isabelle BETTINGER 06.86.93.49.82

Entrée G Résidence les Lucioles Edgard Degas rue d'Alembert TALENCE, chez Michèle GOUA DE BAIX 05.56.04.27.39